

Demande déposée le 03/11/2025

N° PC 083 099 24 0024 / T03

Par :	Mme Lange Delphine
Demeurant au :	591 CHEMIN DE LA BASTIANE 83480 PUGET-SUR-ARGENS
Sur un terrain sis :	105 CHEMIN DES PEBRES D'AI 83480 PUGET-SUR-ARGENS AL 677
Parcelle Cadastrée :	
Nature des Travaux :	UNE MAISON INDIVIDUELLE

AFFICHÉ
du 06/11/25
au 06/01/86

Le Maire de la Ville de PUGET SUR ARGENS,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses Articles L 421-1 et suivants, et R421-1 et suivants,

Vu le Plan Local d'Urbanisme de PUGET SUR ARGENS approuvé par délibération le 29 Avril 2021, sa modification N°1 approuvée le 13 octobre 2022 et sa modification N°2 approuvée le 26 septembre 2024,

Vu le Permis de construire PC 083 099 24 O 0024 accordé le 19/08/2024 au profit de M. KRIEF Serge, en vue d'édifier une maison individuelle, pour une surface de plancher créée de 99.71 m², sur un terrain situé au 105 CHEMIN DES PEBRES D'AI, à PUGET-SUR-ARGENS,

Vu la demande de transfert du permis de construire émise le 03/11/2025, au profit de Mme Lange Delphine,

ARRÈTE

Article 1 : Le permis de construire n°083 099 24 O 0024/T03 EST TRANSFERÉ au profit de Mme Lange Delphine.

Article 2 : La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L 2131-2 du code général des collectivités territoriales. Elle est exécutoire à compter de sa transmission.

Fait à PUGET SUR ARGENS, le 04/11/2025

Pour le Maire,
L'adjoint délégué à l'Urbanisme

Jean-François MOISSIN